

Cursus ingénieur en alternance

L'ESEO propose le contrat de professionnalisation pour la rentrée 2011

Dès la rentrée 2011, les étudiants souhaitant avoir un pied dans l'entreprise et l'autre à l'école pourront concrétiser leur envie à L'ESEO. Désormais, les étudiants en 3^e année pourront opter pour le « contrat pro », qui permet d'allier enseignement théorique et pratique dans un établissement d'enseignement et en entreprise.

Le « contrat pro », un plus pour les étudiants et les professionnels

Pour l'ESEO, proposer le « contrat pro » aux étudiants et aux partenaires entreprises est un incontournable. « *Que ce soit pour les entreprises comme pour les étudiants, ce dispositif représente une réelle opportunité* », affirme Jacky Charruault, directeur général de l'ESEO « *car au-delà de la rémunération, c'est bien un gain en savoir-faire et savoir-être que le jeune acquiert. Pour les entreprises, c'est du pré-recrutement assuré ! D'ailleurs, 87% des jeunes issus de contrats pro sont embauchés* ».

Côté pratique :

- l'étudiant devient salarié de l'entreprise (CDD ou CDI), l'alternance se fait sur la base d'une partie des congés et sur une durée allongée du stage de fin d'études.
- le « contrat pro » offre en moyenne 10 semaines supplémentaires en entreprise par rapport aux stagiaires longue durée, avec des liens renforcés école/entreprise.
- Le contrat pro est ouvert à toutes les options enseignées à l'ESEO, soit 7 formations d'ingénieur. Le programme et le diplôme sont strictement les mêmes.

Le contrat pro en pratique

Le développement actuel de l'alternance répond à la volonté d'offrir des formations professionnalisantes et rémunérées aux étudiants. Le minimum légal est actuellement de 3 % d'alternants en France (4% sans doute en obligatoire d'ici 2 ans). L'alternance a deux formes : d'une part l'apprentissage (déjà proposé par l'ESEO depuis 16 ans), et d'autre part les contrats pro.

Le contrat de professionnalisation remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation. Il lie l'étudiant à l'entreprise de façon contractualisée par un CDI ou CDD d'une durée de 12 mois à 24 mois. L'étudiant est rémunéré suivant les branches professionnelles, et ce jusqu'à 80 % du minimum conventionnel des branches professionnelles (jusqu'à 1 400€ brut mensuel). Par ailleurs, les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise, cette dernière pouvant bénéficier de financements de son organisme de branche professionnelle.

Contacts presse :

Alphacoms
Emmanuelle Penndu
Tél. : 02 40 71 07 90
e.penndu@alphacoms.fr

L'ESEO, Grande Ecole d'Ingénieurs créée il y a 56 ans, est une référence en France dans les domaines des Technologies de l'Information et de la Communication. Les ingénieurs ESEO ont des métiers variés dans les secteurs : aéronautique, automobile, spatial, informatique, bio médical, environnement, électronique, banques assurances, télécommunications, technologies de l'information.